



## Extrait de procès-verbal

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Papineau tenue le mercredi 20 décembre 2023, à 18h00, sis au 266, rue Viger, à Papineauville, Québec, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Jean-Marc Chevalier, maire de la Municipalité de Boileau, Gaston Donovan, maire de la Municipalité de Bowman, Maxime Proulx-Cadioux, maire de la Municipalité de Chénéville, David Pharand, maire de la Municipalité de Duhamel, François Clermont, maire de la Municipalité de Fassett, Richard Jean, maire de la Municipalité de Lac-des-Plages, Jean-Paul Descoeurs, maire de la Municipalité de Lac-Simon, Alain Gamache, maire de la Municipalité de Canton de Lochaber, Pierre Renaud, maire de la Municipalité du Canton de Lochaber-Partie-Ouest, Robert Bertrand, maire de la Municipalité de Mayo, Nicole Laflamme, mairesse de la Municipalité de Montebello, Louis Montpellier, représentant de la Municipalité de Montpellier, Marcel Beaubien, maire de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry, Gilbert Dardel, maire de la Municipalité de Namur, Myriam Cabana, mairesse de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville, Christian Pilon, maire de la Municipalité de Plaisance, Jonathan Beauchamp, maire de la Municipalité de Ripon, Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin, Hugo Desormeaux, maire de la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk, Matthew MacDonald-Charbonneau, maire de la Municipalité de Saint-Sixte, Daniel Lafleur, représentant de la Ville de Thurso, et Roland Montpetit, maire de la Municipalité de Val-des-Bois.

Formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

---

## **POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE 2024 - FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR) VOLET 2 – RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE, PRIORITÉS D'INTERVENTION ET APPEL DE PROJETS 2024**

### **2023-12-277**

ATTENDU la résolution numéro 2020-03-055, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 31 mars 2020, autorisant la signature de l'*Entente relative au Fonds régions et ruralité - Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC*, intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU l'article 13.2 de ladite entente concernant les engagements financiers du MAMH et plus particulièrement, les modalités liées au versement de la somme accordée;

ATTENDU que, pour avoir accès à la partie dédiée à la MRC de Papineau du Fonds Région et Ruralité (FRR) volet 2, toutes les obligations et conditions prévues à l'entente précitée, il y a lieu d'adopter annuellement la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* et les priorités d'action qui y sont liées;

ATTENDU que la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2022-2025*, adoptée par le Conseil des maires le 21 septembre 2022 (résolution numéro 2022-09-173) peut être adoptée sans changement, à l'exception des dates, pour l'année 2024;



**Municipalité régionale de comté de Papineau**  
**Extrait du livre des délibérations**  
**Séance régulière du Conseil des maires**  
**Tenue le 20 décembre 2023**

---

ATTENDU que les priorités d'intervention adoptées pour l'année 2023 par le Conseil des maires le 16 août 2023 (résolution numéro 2023-09-164) sont toujours pertinentes et qu'elles peuvent être adoptées sans changement pour l'année 2024;

ATTENDU qu'un montant de 111 456 \$ est disponible et qu'il peut être affecté à un appel à projets dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* en 2024;

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lafleur  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Chevalier  
et résolu unanimement

QUE :

Le Conseil des maires adopte la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2022-2025*, telle qu'adoptée par le Conseil des maires le 21 septembre 2022 (résolution numéro 2022-09-173) pour l'année 2024, conformément aux exigences du MAMH prévue à ladite entente concernant le Fonds Région et Ruralité volet 2;

QUE :

Ladite Politique soit publiée sur le site Internet de la MRC de Papineau;

QUE :

Les priorités d'intervention adoptée par le Conseil des maires le 16 août 2023 (résolution numéro 2023-09-164) soient adoptées sans changement pour l'année 2024;

QUE :

Lesdites priorités d'intervention soient publiées sur le site Internet de la MRC de Papineau;

QU' :

Un appel à projets soit lancé dès le mois de janvier 2024 et qu'un montant de 111 456 \$ y soit affecté;

QUE :

Le Guide de dépôt des projets et le formulaire d'inscription des projets soient publiés sur le site Internet de la MRC de Papineau;



**Municipalité régionale de comté de Papineau**  
**Extrait du livre des délibérations**  
**Séance régulière du Conseil des maires**  
**Tenue le 20 décembre 2023**

---

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution, notamment en acheminant ladite Politique auprès du MAMH.

Adoptée.

**Copie authentique**  
**Ce 22 décembre 2023**

**Roxanne Lauzon**  
**Greffière-trésorière et directrice générale**

(sujet à ratification lors de la prochaine assemblée)

**Copie authentique**